

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 23 AVRIL 2015 A 18H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : MAMET Bernard – MATHEZ Christophe - BONNEFOY Robert – BERTHET Annie – BOURQUI Gilles - DEMOLY Fabienne – JEANNEROD Françoise - CRETIN Claire – GENRE Annie – DESPREZ Alain – BOUTERAON Elisabeth – Frédéric BOURLAND - GALLOIS Delphine – CAILLAT Marie-Carmen – BENOIT-GUYOD Sébastien - LACROIX Jean-Sébastien – CHAVIN-GAZALIER Fabien – CLERC Nicolas – PROST Marcel – GANGNERY Véronique – DELEPOUVE Lionel

Absents : LACROIX Jacqueline (pouvoir à Delphine GALLOIS) – Sandrine GRENIER (pouvoir à Fabienne DEMOLY)

Secrétaire de séance : BOURLAND Frédéric

Le 23 avril 2015, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers et auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 26 mars 2015

3 – Finances :

3.1 Subventions 2015

3.2 Budget annexe de la chambre funéraire : décision modificative n°1

3.3 Tarifs d'urgence à la crèche halte-garderie

3.4 Indemnité pour le gardiennage de l'église communale

3.5 Acquisition d'une parcelle boisée soumise au droit de préemption

4- Copropriété Les Gentianes :

- échange de lot avec M. Gérard MISTRORIGO

- modification de l'état descriptif de division

5 – Convention d'objectifs et de financement avec la C.A.F. pour la crèche : avenant concernant l'accès et l'usage du portail CAF Partenaires

6 – Enfouissement de réseaux Orange Route Internationale : signature d'une convention

7 – Convention d'autorisation de pose de piège à embâcles sur le ruisseau Le Sablon avec M. et Mme GAUTRONNET

8 – Jardins partagés : cotisation

9 – Liste des marchés signés par M. le Maire

10 – Questions et informations diverses

- Conseil Municipal des Jeunes

M. le Maire propose d'ajouter 3 questions supplémentaires à l'ordre du jour :

- Subvention à l'association des « Amis des Orgues du Haut-Jura » de 1 500 €

- Subvention au Lions Club de 200 €

- Lotissement de la Route Blanche : acquisition de deux bandes de terrain à l'indivision COTE

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Frédéric BOURLAND secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 26 mars 2015

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques sur le compte rendu de la séance du 26 mars 2015. Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de cette séance.

3 – Finances :

3.1 Subventions 2015

Christophe MATHEZ, 1er adjoint aux finances, commente le tableau des subventions 2015 suivant, suite à l'instruction par la commission des finances lors de sa séance du 7 avril 2015. Seules les associations dont le dossier est complet figurent dans le tableau ci-dessous :

Il rappelle les critères de versement des subventions aux associations :

- Faire une demande en présentant un dossier complet : bilan N-1 + le compte-rendu de l'Assemblée Générale et présenter un projet ;
- Politique d'aide aux associations qui occupent des jeunes de moins de 16 ans ;
- 200€ de subvention aux associations locales d'aide à la personne et 100 € si l'association est hors commune ;
- Pour certaines associations sportives, le montant de la subvention correspond au prix de la licence de la fédération multipliée par le nombre de jeunes du club.

Il présente les demandes de l'association des Amis des Orgues du Haut Jura (1400 €) et le Lions Club (200€)

La subvention exceptionnelle de 1500 € proposée pour le Tennis club pour le tournoi correspond à la location du centre sportif ainsi que le petit cadeau offert aux enfants.

Pour le Souvenir Français, la commune a versé une avance pour l'acquisition de la stèle. L'association a touché la subvention et elle reversera directement 1 237 € à l'Amicale des pompiers à la place de la commune.

Les associations issues de l'ancien Club des sports ont une part fixe de subvention. Il s'agit du Golf club Le Rochat, du Tennis club Haut-Jura et des Skieurs Rousselands. Le conseil municipal débattre de cette part fixe en 2016.

Pour le Comité des fêtes, la somme de 1 778 € correspond aux subventions 2014 et 2015.

Arrivée de Lionel DELEPOUVE.

M. le Maire propose de verser une subvention au Moto Club du Risoux pour l'organisation du trial aux Rousses le 31 mai prochain. Gilles BOURQUI propose que ce soit la Communauté de communes qui verse pour cet événement. M. le Maire répond que le bureau de la Communauté de communes n'y est pas favorable. Le conseil municipal donne un avis favorable pour verser une subvention de 200 € au Moto-Club du Risoux.

Christophe MATHEZ indique que le montant total des subventions reste dans l'enveloppe budgétaire.

M. le Maire précise que le montant des subventions versées sera inférieur de 15% par rapport à 2014 en raison des critères donnés au départ et non en raison des baisses de dotation.

Nicolas CLERC ajoute qu'il y a moins de licenciés et que des dossiers sont incomplets. Christophe MATHEZ indique que certaines associations n'ont pas besoin de subvention. Toutes les associations peuvent solliciter la Commune pour proposer un événement ponctuel et être subventionnées.

Marcel PROST indique que la SPA de Morez et le Tir Sportif sont de la compétence du Syndicat mixte du Canton de Morez. M. le Maire précise que le Syndicat mixte inclut cette aide dans le cadre de son appel à cotisation auprès de la Commune des Rousses.

Christophe MATHEZ pense que la commune des Rousses apporte un bon soutien financier aux associations qui en font la demande.

M. le Maire rappelle qu'il faut être attentif à établir une équité entre le sport, la culture, l'aide sociale...

Sébastien BENOIT-GUYOD indique que 71 enfants sont inscrits aux Skieurs Rousselands et rappelle tout le travail des Skieurs rousselands pour organiser les événements de Trans'organisation et d'autres événements, au-delà de l'encadrement des jeunes.

M. le Maire rappelle aussi des aides indirectes : mise à disposition de salles, de matériels, de moyens humains...

Christophe MATHEZ précise que la commission des finances intègre dans l'aide financière la mise à disposition régulière d'une salle communale et considère qu'il s'agit aussi d'une forme de subvention.

Annie GENRE ne participe pas au vote car elle est Présidente de l'Association Culturelle Rousselande

Le conseil municipal décide à l'unanimité le versement des subventions suivantes :

LIBELLE ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2014	PROPOSITIONS 2015
TENNIS CLUB HAUT JURA	2 488,00	1 830,00
TENNIS CLUB HAUT JURA TOURNOI	1 500,00	1 500,00
AMICALE DONNEURS DE SANG	574,00	200,00
PRODESSA	250,00	250,00
ASSOCIATION CULTURELLE ROUSSELAN	5 170,00	5 000,00
TRANS ORGANISATION Transjutraill	1 000,00	1 000,00
TRANS ORGANISATION Transjurassienne	4 400,00	4 400,00
AMIS DES ORGUES HAUT JURA ASSOCIATION	1 400,00	1 400,00
SOUVENIR FRANCAIS	100,00	100,00
SKIEURS ROUSSELANDS	10 130,00	9 038,00
GOLF CLUB LE ROCHAT ASSOCIATION	2 325,00	2 175,00
CENTRE LEON BERARD	100,00	Incomplet
FNACA	100,00	100,00
BANQUE ALIMENTAIRE DU JURA	330,00	330,00
LIONS CLUB MOREZ HAUT JURA	200,00	200,00
ECOLE DE MUSIQUE BOIS D AMONT	1 995,00	1 710,00
UNION INSTRUMENTALE DE BOIS D'AMONT	1 200,00	1 200,00
SECOURS POPULAIRE Français	0,00	Incomplet
COMITE DES FÊTES DE LA DOYE	0,00	1 778,00
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER SECTION JURA	0,00	100,00
APEI SAINT CLAUDE	0,00	100,00
MOTO CLUB DU RISOUX	0,00	200,00
ASSOCIATION CANINE JURA SUD	0,00	100,00
	39 741,00	32 711,00

3.2 Budget annexe de la chambre funéraire : décision modificative n°1

M. le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les crédits du compte 6152 chapitre 011 pour l'entretien de la chambre funéraire :

Chapitre	Article	Libellés	
011	6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	+ 1 000.00
022		Dépenses imprévues	- 450.00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			+ 550.00
Chapitre	Article	Libellés	
70	706	Prestations de service	+ 550.00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			+ 550.00

Le conseil municipal décide à l'unanimité la décision modificative n° 1 ci-dessus.

M. le Maire indique que la chambre funéraire a accueilli beaucoup de défunts au cours du 1^{er} trimestre de l'année, autant de personnes provenant de Bois d'Amont que des Rousses.

3.3 Tarifs d'urgence à la crèche halte-garderie

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le tarif horaire pour l'accueil d'urgence d'enfants à la crèche de manière occasionnelle doit être calculé en fonction de la moyenne des tarifs appliqués au cours de l'année précédente.

Pour l'année 2015, le calcul effectué par Mme la Responsable de la crèche donne le résultat suivant :

- **tarif horaire pour 1 enfant habitant la Commune : 2.10 €**
- **tarif horaire pour 1 enfant n'habitant pas la commune : 2.15 €**

Le conseil municipal fixe à l'unanimité les tarifs d'urgence de la crèche ci-dessus pour l'année 2015.

3.4 Indemnité pour le gardiennage de l'église communale

Par circulaire du 23 mars 2015, M. le Préfet du Jura fixe le montant des indemnités pour le gardiennage des églises communales pour 2015. L'application de la règle de calcul habituelle conduit au maintien pour 2015 du montant fixé en 2014, soit :

- 474.22 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte
- 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir l'indemnité fixée par délibération antérieure selon le tarif ci-dessus, soit 474.22 €. Cette somme sera répartie par moitié entre les deux personnes qui assurent le gardiennage de l'église à qui il renouvelle ses remerciements et ses félicitations.

3.5 Acquisition d'une parcelle boisée soumise au droit de préemption

M. le Maire fait part d'un courrier en date du 17 mars 2015 de Me LUCENET-PERCHE, notaire, concernant la mise en vente de 3 parcelles boisées cadastrées section A n° 164, 165 et 166 aux Rousses, d'une contenance de 2 ha 02a 10 ca.

Le prix demandé est de 23 410.00 €.

Depuis la loi du 14 octobre 2014, l'article L. 331-22 du Code forestier institue un droit de préemption au profit de la commune sur la vente d'une parcelle boisée de moins de 4 hectares jouxtant une forêt communale.

M. le Maire dispose de deux mois à compter de la notification du vendeur pour faire connaître l'exercice du droit de préemption de la commune « au prix et conditions indiqués ».

La commission environnement, puis la commission des finances se sont prononcées favorablement à l'acquisition de cette parcelle.

M. le Maire propose au conseil municipal d'exercer le droit de préemption sur ces 3 parcelles boisées au prix fixé par le vendeur, soit 23 410.00 €. Il précise que la vente des bois apportera une recette équivalente à la moitié du prix de vente.

Alain DESPREZ pense qu'il est intéressant d'un point de vue écologique de conserver les prés bois dans la combe du vert. Marcel PROST et Jean-Sébastien LACROIX abondent dans son sens.

Robert BONNEFOY indique que le Conseil Général favorise le regroupement de parcelles en diminuant de moitié ses taxes sur la vente.

M. le Maire propose d'inclure la parcelle dans le régime forestier lorsque l'acquisition sera finalisée.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition des parcelles A 164, 165 et 166 au prix de 23 410.00 €, demande son intégration dans le régime forestier de l'ONF et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à cette acquisition.

4 – Copropriété Les Gentianes :

- échange de lot avec M. Gérard MISTRORIGO**
- modification de l'état descriptif de division**

M. le Maire fait part d'un courrier de Me LUCENET-PERCHE concernant la copropriété LES GENTIANES, Place Centrale.

Lors de la dation en paiement avec la SCI LES GENTIANES par le fait de M. GALLAY, il a été rétrocédé à la commune le lot n°8 soit la cave n°7 que la SCI LES GENTIANES devait échanger avec le lot n°10 soit la cave n° 9 à M. MISTRORIGO copropriétaire.

Cet échange est déjà matériellement réalisé, mais l'acte n'avait pas été suivi d'effet.

Ainsi, le conseil municipal doit autoriser M. le Maire à signer l'acte d'échange avec M. MISTRORIGO.

De même, le conseil municipal doit autoriser M. le Maire à signer l'acte de modification de l'état descriptif de division en ce qui concerne les lots n° 10 et 21 qui sont des caves à l'état descriptif de division d'origine, mais qui n'ont en fait pas été réalisées comme caves mais comme locaux communs pour la copropriété. Il y a donc lieu de supprimer ces deux lots de l'état descriptif de division et de modifier par soustraction du dénominateur commun les millièmes généraux de l'ensemble immobilier, les millièmes spéciaux du bâtiment A, les millièmes de charges d'ascenseur et de cages d'escaliers.

Les frais d'actes sont à la charge de M. GALLAY et l'échange a lieu sans soulte.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'échange de lot avec M. Gérard MISTRORIGO et la modification de l'état descriptif de division. M. le Maire est autorisé à signer tout document afférent à l'échange et modification de l'état descriptif mentionnés.

5 - Acquisition de 2 bandes terrains lotissement de la route blanche

Christophe MATHEZ rappelle que la commune des Rousses s'est engagée par délibération du 26 novembre 2009 à reprendre la voirie du lotissement de la route Blanche. Une demande de délimitation de la voirie a été engagée auprès du cabinet COLIN Géomètre, financée conjointement entre la commune et l'association des copropriétaires. A cette occasion, il a été permis d'identifier que la voirie s'est décalée et empiétait parfois sur les propriétés privées, notamment sur celle de l'indivision COTE.

La propriété étant en vente, l'indivision COTE a proposé pour accélérer la vente, de céder les emprises de voirie sur leur terrain à la commune et à l'euro symbolique. La Commune des Rousses s'engage à prendre en charge les frais d'acquisition et de bornage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'acquisition de deux emprises de terrain d'une superficie totale de 61 m², de prendre en charge les frais de délimitation et d'acte notarié et d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

6- Convention d'objectifs et de financement avec la C.A.F. pour la crèche : avenant concernant l'accès et l'usage du portail CAF Partenaires

L'objectif de cet avenant est de définir les conditions d'accès au portail CAF Partenaires, d'usage de ce dernier et les obligations qui s'y rattachent pour les gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant conventionnés « Prestation de Service Unique » (PSU) avec la CAF.

Le portail CAF Partenaires est un nouvel outil qui permet la télédéclaration des données d'activités et financières, prévisionnelles, actualisées et réelles, nécessaires au traitement des droits PSU.

Ce portail remplacera les modes de transmission actuels (formulaires papiers).

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cet avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF.

7 – Enfouissement des réseaux Orange Route Internationale : signature d'une convention

Cette convention a pour objet de fixer les modalités juridiques et financières pour la mise en œuvre de la dissimulation des réseaux aériens existants, propriété d'Orange situés Route Internationale.

Les travaux ont déjà été réalisés en décembre 2014, en même temps que l'enfouissement de la ligne électrique (Opération SIDEC). Orange a oublié de nous transmettre la convention pour signature ; il s'agit donc d'une régularisation.

La participation de la commune s'élève à 430.19 €.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention au nom de la Commune.

8- Convention d'autorisation de pose de piège à embâcles sur le ruisseau Le Sablon avec M. et Mme GAUTRONNET

M. le Maire rappelle que la commune souhaite mettre en œuvre des aménagements dans le ruisseau situé au lieudit « Le Sablon » pour éviter que des embâcles bouchent le passage de l'eau à l'entrée de l'aqueduc situé sous la RN5 et provoque une inondation de la maison d'habitation des riverains.

Ces solutions d'aménagements consistent en la pose d'un pieu d'une hauteur d'1.50m environ en bois ou en métal selon la nature du sous-sol à environ 100 m à l'amont de l'ouvrage sous la RN5, au milieu du lit du ruisseau pour dévier sur le côté le plus d'embâcles, puis 20 m plus bas, de 4 ou 5 pieux selon la largeur du cours d'eau, espacés de 60 cm pour stopper les embâcles susceptibles de bloquer l'entrée de l'aqueduc.

Ce dispositif serait implanté sur la parcelle F 99 propriété de M. et Mme Bernard GAUTRONNET.

Le propriétaire autorise la Commune des Rousses à poser à titre précaire et révocable des pièges à embâcles dans le lit du ruisseau qui traverse la parcelle précitée, propriété de M. et Mme Bernard GAUTRONNET.

La présente autorisation d'occupation est accordée à titre gratuit et pour une durée illimitée.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention avec M. et Mme Bernard GAUTRONNET.

Sébastien BENOIT-GUYOD demande comment ça s'est passé récemment lors des fortes pluies. Alain DESPREZ répond que la crue correspondait à une vingtennale à Morez (dont la probabilité est de 12/20) mais proche d'une cinquantennale au Sablon notamment avec la fonte des neiges provenant du Risoux. Il s'est rendu sur place à plusieurs reprises et la situation correspondait à l'étude de M. SALOMON. L'eau retenue derrière la maison des GAUTRONNET, qui semblait pouvoir provoquer une inondation, venait des eaux de ruissellement derrière la maison et non du ruisseau du Sablon qui est resté dans son lit. Il craint cependant une augmentation des débits en raison de la noue de la ZA André Lizon qui lui paraît sous dimensionnée.

Gilles BOURQUI indique que la noue a été calculée pour éviter un afflux trop important d'eau.

Marcel PROST pense que le ruisseau au Sablon sous la RN5 devrait être nettoyé régulièrement.

Sébastien BENOIT-GUYOD rappelle que le problème d'inondation chez Gautronnet provenait d'une coupe de bois sauvage non nettoyée et des embâcles qui ont bouché le passage de l'eau dans l'aqueduc.

Jean-Sébastien LACROIX indique que la coupe de bois en question a été faite au mauvais moment. Le nettoyage des branches a été fait dans le cours d'eau mais pas sur les berges et l'eau est allée au-delà du cours d'eau et a emporté les branches. Cela a été autorisé et contrôlé par l'ONEMA.

Alain DESPREZ ajoute que, lorsque les crues sont fortes, elles mobilisent des embâcles qui sont sur le côté et qui vont dans le courant. C'est inévitable vu la configuration du terrain.

Christophe MATHEZ ajoute que c'est pour cette raison que la commune a demandé aux riverains propriétaires de nettoyer les berges du ruisseau.

9 – Jardins partagés : participation

Dans le cadre du projet des jardins partagés, M. le Maire propose que les familles qui y participent versent une participation de 10 € par famille et par an correspondant à l'exploitation du terrain mis à disposition par la commune.

Françoise JEANNEROD indique qu'elle a invité les Rousselands le mercredi 12 avril, mais il y a eu peu de monde car beaucoup d'activités étaient prévues ce mercredi après-midi. La commission envisage de faire un 2^{ème} jardin aux Champs de neige vers la crèche.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité le montant d'une participation de 10 € pour les jardins partagés.

10- Liste des marchés signés par M. le Maire

Annie BERTHET demande si la commune pouvait avoir un tarif moins élevé ou la gratuité sur l'achat des forfaits de ski alpin pris en charge par la commune dans le cadre du ski scolaire pour les enfants du village.

M. le Maire indique que c'est gratuit pour les enfants car c'est la commune qui paie et le gestionnaire doit faire sa recette.

Sébastien BENOIT-GUYOD pense que beaucoup de communes ont le même fonctionnement que nous et tous les gestionnaires font une facture à la commune. Les gestionnaires ne font pas de gratuité car ce n'est pas légal. Jean-Sébastien LACROIX ajoute que si les remontées mécaniques sont gratuites aux écoles des Rousses, elles doivent être gratuites pour toutes les écoles sinon c'est discriminatoire et certaines stations se sont fait condamner.

11– Questions et informations diverses

- Conseil Municipal des Jeunes : la réunion a eu lieu le 14 avril et beaucoup de projets sont proposés dont l'acquisition de brassards fluos jaunes pour sortir en toute sécurité du collège le soir : 100 pièces à 2.90 € l'unité, partagé entre l'école primaire et le collège : avis favorable du conseil municipal.

Christophe MATHEZ souhaite concrétiser la décision de l'ancien conseil municipal des jeunes de coller les autocollants sur les Molocks.

Alain DESPREZ demande si c'est de la responsabilité du chef d'établissement et de la directrice de l'école de les distribuer. Chaque enfant est responsable de son équipement. Fabienne DEMOLY indique que cela est défini pour l'école primaire et qu'elle doit voir avec la CPE pour le collège.

- Delphine GALLOIS présente la maquette du prochain bulletin municipal « Echo des Michottes » et informe du relooking du site Internet. Le logo est modernisé et épuré.

- Alain DEPRESZ indique que pour la journée de l'environnement, quel que soit le mode de publicité, il y a très peu de participants : une quinzaine de personnes aux Rousses et autant à la Doye, soit 1% de la population. Il se demande s'il ne faut pas changer de formule car on aurait pu ramasser plus de déchets.

- Nicolas CLERC demande quand va arriver le panneau lumineux à la Doye. Christophe MATHEZ répond que c'est en cours.

- Nicolas CLERC évoque le problème du réglage des feux au Turu et regrette le phasage des travaux avec Gouland et le Sagy qui s'étalent sur plusieurs années.

- Annie BERTHET demande où en est le problème du chalet du lac concernant le remplacement des arbalétriers qui surplombent la terrasse. Gilles BOURQUI indique que c'est l'assureur du maître d'œuvre M. CURTET qui traîne les pieds car il y a eu 4 rencontres sur place et des courriers en recommandé. Christophe MATHEZ indique que la commune a avancé l'argent pour mettre en sécurité les poutres endommagées ou cassées mais ce n'est pas à la commune de se substituer à l'assurance. Après, reste la solution du recours au tribunal.

- Nicolas CLERC demande si des travaux sont engagés pour la salle des fêtes de la Doye. M. le Maire répond que le Directeur des Services Techniques a la liste des travaux. Christophe MATHEZ précise qu'il vient de signer le bon de commande pour le matériel de la cuisine et il rappelle la procédure des marchés publics. Les travaux de peinture ne se feront pas en régie.

- Sébastien BENOIT-GUYOD annonce son mariage en mai : M. le Maire et le conseil municipal le félicitent.

- Le conseil municipal est invité le 22 mai à une soirée de restitution du Marathon de Paris par l'Association « Nathan graine de soleil ».

- Marcel PROST fait part d'une réflexion sur l'implantation des Molocks pour une éventualité de les regrouper et précise qu'une visite de site aura lieu lundi 4 mai en Haute Savoie. Pour information, une entreprise a réalisé le nettoyage des molocks de la commune.

- Christophe MATHEZ remarque que le véhicule HOLDER équipé de la balayeuse aspiratrice a fait du bon travail de nettoyage dans le village. Il engage les services techniques à renouveler le plus souvent possible l'opération.

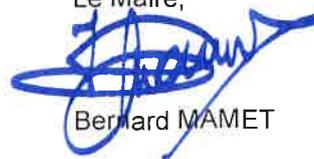
- Prochain conseil municipal : **jeudi 28 mai à 20h30**

Séance levée à 20h17
Le Secrétaire de séance,

Frédéric BOURLAND



Le Maire,



Bernard MAMET